

Élèves fonctionnaires 2nd degré

Fiche syndicale de suivi affectation 2026



Note de service du 16 04 2026

(<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/bulletin-officiel-ndeq-18-du-30-avril-2026-516032.pdf>). Attention : certaines annexes sont à fournir en pj



unsen.elus@cgteduc.fr

www.cgteduc.fr

Affectation des ÉLÈVES FONCTIONNAIRES UNIQUEMENT

■ Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

■ Tel : Mail :

■ Discipline :

Type de concours (CAPES, CAPLP,...) :

☐

Externe

☐

Interne

■ Calendrier 2026 des opérations d'affectation :

Saisie des vœux sur SIAL	4 mai au 5 juin midi heure de Paris
Date limite de transmission des pièces sur qualité, changement de discipline, états de service, demande de mutation conjointe, choix du privé	5 juin midi heure de Paris
Date limite de mariage ou PACS	30 juin 2026
Publication des résultats d'affectation	Du 29 juin au 13 juillet (selon les disciplines)
• Révision d'affectation, toute situation médicale listée par l'Assurance maladie au titre des affections de longue durée (ALD) peut être portée à la connaissance du département B1-3 de la DGRH (avec certificat médical), sinon, il n'y a pas de révision d'affectation de prévue	Du 29 juin jusqu'au jusqu'au 21 juillet 2026
Date de transmission des pièces pour titres, diplômes et certificats exigés à la nomination	Dès les résultats des affectations en académie

Situation professionnelle et administrative en 2025 / 2026 :

☐ Étudiant·e

☐ Inscrit·e en M2 ou en doctorat

☐ Contractuel·le

☐ Lauréat·e d'un concours réservé ou d'un examen professionnel

☐ avec une expérience professionnelle d'un an et demi à temps plein au cours des 3 dernières années dans la discipline et dans le second degré

☐ avec une expérience professionnelle d'une année scolaire au cours des deux dernières années dans le second degré public

Les lauréat·es, qui répondent à plusieurs des conditions ci-dessus, devront effectuer un choix unique et seul ce dernier sera pris en compte, et ce de façon définitive, en vue de leur affectation. En aucun cas il ne sera possible de faire valoir, postérieurement aux résultats d'affectation, une situation autre que celle qui aura été déclarée dans l'application dédiée SIAL. Les conditions d'affectation sont rappelées sur la page ci-contre. **À titre d'exemple, un lauréat ayant fait valoir sa qualité d'inscrit M1 ne pourra, une fois son affectation en académie connue, justifier de la détention d'un master 2 (M2) pour pouvoir prétendre à une autre modalité de stage.**

Option d'affectation saisie sur SIAL :

- ☐ Affectation comme élève fonctionnaire
- ☐ Report de stage (motif)
- ☐ Affectation comme PRAG ou PRCE / Affectation comme doctorant·e contractuel·le ou ATER
- ☐ Maintien dans l'enseignement privé
- ☐ Affectation en classe prépa / STS
- ☐ Détachement en qualité de stagiaire
- ☐ Affectation en centre de formation pour PsyEN
- ☐ Affectation dans une Collectivité d'Outre-Mer

Vœux (dans l'ordre) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

	Vous êtes	Vous avez présenté	Modalités d'affectation en académie
Etudiant-e	Inscrit ou détenteur. d'une L3	Nouveau concours BAC + 3	Vous serez affecté comme élève fonctionnaire et effectuerez une scolarité à l'INSPE. Votre affectation sera réalisée en fonction de votre rang de classement. Saisie de 6 vœux maximum et procédure dite d'extension des vœux
	Inscrit en M1 MEEF		Vous serez affecté à mi-temps comme fonctionnaire stagiaire . Votre affectation sera réalisée en fonction de votre rang de classement Vous effectuerez en parallèle une scolarité à l'INSPE. Saisie de 6 vœux maximum et procédure dite d'extension des vœux.
	Inscrit en M1 disciplinaire		Vous serez affecté comme élève fonctionnaire et effectuerez une scolarité à l'INSPE. Votre affectation sera réalisée en fonction de votre rang de classement. Saisie de 6 vœux maximum et procédure dite d'extension des vœux Votre situation pourra toutefois être examinée par une commission académique
	Inscrit en M2 MEEF	Nouveau concours Bac + 3 Tout concours, toutes voies (externe, interne, 3ème concours) /	Vous serez affecté à temps plein comme fonctionnaire stagiaire en fonction des capacités d'accueil et de votre barème Saisie de 6 vœux maximum et procédure dite d'extension des vœux
	Inscrit en M2 disciplinaire ou en doctorat		
Ex contractuel-le	Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'un an 1/2 à temps plein au cours des 3 dernières années et dans le second degré*	Nouveau concours BAC + 3 Tout concours, toutes voies (externe, interne, 3 ^e concours)	Vous êtes maintenu comme élève fonctionnaire si la carte de formation le permet. Dans l'éventualité où la carte de formation ne serait en mesure de proposer la discipline demandée, vous avez la possibilité de saisir des vœux (jusqu'à 5 autres vœux)
	Vous êtes lauréat du concours PLP et justifiez d'une expérience professionnelle d'enseignement d'au moins dix mois durant l'année scolaire précédente.*	Nouveau concours bac + 3 Concours PLP externe uniquement	Vous êtes maintenu comme élève fonctionnaire si la carte de formation le permet. Dans l'éventualité où la carte de formation ne serait en mesure de proposer la discipline demandée, vous avez la possibilité de saisir des vœux (jusqu'à 5 autres vœux)
	Titulaire d'un M2 toute discipline ou dispensé des conditions de diplôme	Nouveau concours BAC + 3 Tout concours (voie externe)	Vous serez affecté comme fonctionnaire stagiaire en fonction des capacités d'accueil et de votre barème . Saisie de 6 vœux maximum et procédure dite d'extension des vœux

Éléments de barème

Attention : ces éléments ne s'appliquent qu'aux fonctionnaires stagiaires

Prise en compte de certaines situations particulières pour les élèves fonctionnaires

Pas de barème pour les élèves fonctionnaires. Les affectations tiennent compte du rang de classement au concours. Toutefois, ils peuvent, en fonction des capacités d'accueil académiques, être affectés sur leur vœu 1 s'ils justifient d'une situation de handicap ou qu'ils sont chargés de famille.

Critère	Pièces justificatives
Travailleur handicapé	Pièce justifiant de la situation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à télécharger pour le 5 juin 2026 midi dans SIAL
Chargés de famille (au moins un enfant à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2026)	- Photocopie livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant - Extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation - Déclaration de revenus indiquant nombre d'enfant(s) à charge du foyer fiscal - En cas d'enfant à naître : certificat de grossesse avec attestation de reconnaissance anticipée - En cas de garde alternée de l'enfant : décisions de justice et/ou justificatifs définissant modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement (attestation sur l'honneur non acceptée)

Tous les justificatifs sont à déposer en version dématérialisée dans l'onglet « synthèse » en fin de saisie dans SIAL